

FORTIS BANQUE SA

Nouvel emprunt subordonné en euro à 10 ans maximum

FORTIS BANQUE SA lance un nouvel emprunt subordonné libellé en euro. D'une durée maximale de 10 ans et émis à 102%, il garantit un coupon annuel de 6,35% (brut) les 5 premières années et prévoit un coupon annuel de 7,35% (brut) les 5 suivantes. Le rendement maximal sur base annuelle est donc de 6,49% (brut) dans l'hypothèse où l'emprunt court jusqu'à l'échéance finale.

Quelle orientation vont prendre les taux?

La hausse des taux d'intérêt vous a rendu le goût des coupons généreux, comme à tous les investisseurs soucieux de combiner rendement régulier et sécurité. Vous aimeriez profiter le plus longtemps possible de ces beaux rendements, voire de rendements plus élevés encore. Et vous voici, vous aussi, confronté au fameux **dilemme du timing d'achat!**

Faut-il investir maintenant pour profiter des taux élevés au risque de rater une nouvelle hausse ou vaut-il mieux attendre qu'ils montent encore un peu au risque de les voir prendre la direction inverse?

Pour parer à toute éventualité

Le nouvel emprunt subordonné de FORTIS BANQUE SA apporte une réponse doublement efficace à ce dilemme.

1. Il garantit un coupon annuel sensiblement supérieur au taux du marché pendant les 5 premières années.
2. Il prévoit même des coupons encore plus élevés pour les 5 dernières années.

	Taux brut	
Coupons 1 à 4	6,35%	Remboursement anticipé possible chaque année à 100% de la valeur nominale, à partir du 30 septembre 2013.
Coupon 5	6,35%	
Coupons 6 à 10	7,35%	

Le rendement annuel minimal sur prix d'émission est donc de 5,88% (brut) dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé après 5 ans. Le rendement annuel maximal est de 6,49% (brut) si l'emprunt court jusqu'à l'échéance.

La subordination implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers de FORTIS BANQUE SA, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital de l'emprunt ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés. Si le risque de faillite est relativement limité dans le cas de Fortis, il entraîne cependant un supplément de rendement pour l'investisseur.

Remboursement à 100% à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé

Ce nouvel emprunt est émis pour une **durée maximale de 10 ans**. L'émetteur dispose en effet de la faculté de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt chaque année, à la date de paiement des intérêts et ce, à partir du 30 septembre 2013 et à condition de l'avoir notifié au moins 5 jours ouvrables avant la date de paiement du coupon.

Qu'il survienne à l'échéance finale ou anticipativement, le remboursement des Notes se fera de toute façon **à 100% de la valeur nominale**.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Principales caractéristiques de cet emprunt

Emetteur	Emprunt émis sur base subordonnée par FORTIS BANQUE SA – Belgique. Rating: Moody's: A1 / Standard & Poor's: A / Fitch: A+
Profil de risque	Sur base des critères établis par Fortis, cet emprunt subordonné est destiné à l'investisseur présentant un profil défensif . Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur"). Le fonds de protection des dépôts et des instruments financiers n'est pas applicable à cette émission subordonnée.
Montant	Minimum 50 millions EUR et maximum 500 millions EUR.
Titres	- Valeur nominale: 1.000 EUR. - Code ISIN: BE0934735433 - Série EMTN 596. - Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. - Conservation gratuite en Compte-titres Fortis ¹ .
Service financier	Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique ¹ .
Intérêts	- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 30 septembre de chaque année et pour la première fois, le 30 septembre 2009. - Les cinq premiers coupons seront de 6,35% (brut) et les 5 coupons suivants, de 7,35% (brut). - Sur base du prix d'émission de 102%, le rendement interne brut sera de 6,49% (dans l'hypothèse où les Notes ne sont pas remboursées anticipativement).
Echéance	30 septembre 2018 au plus tard, soit une durée maximale de 10 ans. L'émetteur dispose en effet de la faculté de procéder au remboursement anticipé des Notes chaque année, à chaque date de paiement des intérêts et ce, à partir du 30 septembre 2013 et à condition de l'avoir notifié au moins 5 jours ouvrables avant la date de paiement du coupon.
Date d'émission et de paiement	30 septembre 2008.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100 % à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: néant. - A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal	Les revenus de titres de créances encaissés par les investisseurs privés en Belgique auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef de ces investisseurs.
Prospectus	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le prospectus daté du 16 septembre 2008 ("le Prospectus") et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Ce document est disponible dans toute agence Fortis, auprès du Service Clients au 02/433 40 32 ainsi que sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours").

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Le présent document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

COMMENT SOUSCRIRE?

Offre publique en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

La période de souscription court du 17 au 25 septembre 2008 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking ou Phone banking** (au 078/05 05 02), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.